

Veille juridique

Travail – Emploi – Formation professionnelle - Économie

Semaine du 7 au 13 mars 2026

Textes publiés au JO

Circulaires

Jurisprudence

*Cette veille est constituée sur la base
d'une sélection*

des textes officiels publiés sur :

- *Journal Officiel (JORF)*
- *Légifrance*
- *l'onglet "Instructions et BO"
de Tessadoc*

*des jurisprudences signalées par les
sources :*

- *Dalloz*
- *Lamyline*
- *Elnet*
- *AEF*
- *LSQ (Liaisons Sociales
Quotidien)*

CONVENTIONS COLLECTIVES (ARRETES ET AVIS)

Retrouvez la rubrique dédiée sur Paco

l'intranet des ministères sociaux

***Retrouvez les accords interprofessionnels et
de branche sur BDCC@WEB***

Cette veille juridique et jurisprudentielle est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux par le CRDM.

Textes publiés au JO

[Travail – Emploi – Économie](#)

[Formation professionnelle - Apprentissage](#)

[Santé et Sécurité au travail](#)

[Enquêtes et Statistiques](#)

[Administration - Fonction publique](#)

Travail – Emploi – Économie

Délégation de signature / DFAS	Décision du 9 mars 2026 portant délégation de signature (direction des finances, des achats et des services)
"I-MILO"	Arrêté du 23 janvier 2026 modifiant l'arrêté du 3 janvier 2025 relatif à la mise en œuvre du traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « I-MILO »

Formation professionnelle - Apprentissage

Commission professionnelle consultative	Arrêté du 27 février 2026 approuvant le règlement intérieur des commissions professionnelles consultatives chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat
Alternance / France compétences	Décret n° 2026-104 du 19 février 2026 relatif au financement de l'alternance par France compétences (rectificatif)
Apprentissage	Décret n° 2026-168 du 6 mars 2026 relatif à l'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis

Santé et Sécurité au travail

AT -PM	Arrêté du 4 mars 2026 portant nomination des membres de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (plusieurs nominations)
--------	---

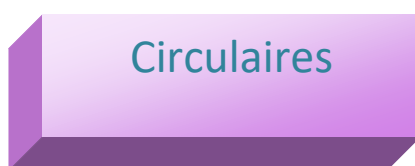
Enquêtes – Statistiques

	RAS
--	-----

Administration – Fonction Publique

Organisation administrative

	RAS
Budget de l'Etat – Finances	
BOP 155, 220, 723	Arrêté du 9 mars 2026 portant ouverture de crédits de fonds de concours
BOP 723	Arrêté du 10 mars 2026 portant report de crédits
BOP 348	Arrêté du 10 mars 2026 portant report de crédits
BOP 103, 111	Arrêté du 11 mars 2026 portant report de crédits
BOP 138	Arrêté du 6 mars 2026 portant report de crédits
Concours- Examens	
	RAS
Nominations	
Cabinet du ministre	Arrêté du 5 mars 2026 portant cessation de fonctions et nomination au cabinet du ministre du travail et des solidarités (Mikael Charbit) - Mme Cécile BERTRAND
CEREQ	Arrêté du 5 mars 2026 portant nomination au conseil d'administration du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) - Mme Audrey PEROCHEAU
DDETS - Maine-et-Loire	Arrêté du 12 mars 2026 portant nomination (directions départementales interministérielles) - Muriel FILIPPI
DDETS	Arrêté du 9 mars 2026 portant nomination (directions départementales interministérielles) (plusieurs nominations)
DREETS - Bretagne	Arrêté du 5 mars 2026 portant nomination sur l'emploi de directeur régional adjoint de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, chargé des fonctions de responsable du pôle « politique du travail » - M. Erwan BOISARD
DDETSPP - Haute-Corse	Arrêté du 6 mars 2026 portant nomination (directions départementales interministérielles) - Mme Nelly BLOUET
DDETS - Morbihan	Arrêté du 5 mars 2026 portant nomination (directions départementales interministérielles) - Mme Stéphanie NEIBECKER



	RAS
--	-----

Jurisprudence

[Relations individuelles du travail](#)

[Contrat de travail](#)

[Relations collectives du travail](#)

[Durée du travail](#)

[Santé et sécurité au travail](#)

[Discrimination](#)

[Entreprise en difficulté/Économie](#)

[Administration/fonction publique](#)

Relations individuelles du travail

Indemnité de télétravail / Période d'urgence sanitaire	Bordeaux métropole ne pouvait priver ses agents travaillant à distance pendant la période d'urgence sanitaire liée au Covid du droit de bénéficier des indemnités prévues pour les jours télétravaillés. C'est ce que retient le Conseil d'État dans une décision du 20 février 2026. Il confirme la position prise de la cour administrative d'appel de Bordeaux saisie par le syndicat CFDT Interco 33. Ces agents étaient bien en télétravail dans les conditions de double volontariat de l'employeur et de l'agent prévues par la délibération de la collectivité ouvrant droit aux avantages liés au télétravail. Conseil d'État, 20 février 2026, n° 500562 AEF, 13 mars 2026
Absence pour accident de trajet / Indemnité légale de licenciement	La Cour de cassation précise, le 11 mars 2026, que les absences pour accident de trajet ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'ancienneté pour déterminer le droit de l'indemnité légale de licenciement et son montant. Il en va différemment si un accord ou une convention collective prévoient des dispositions plus favorables. Cass. soc., 11 mars 2026, n° 24-13.123 AEF, 12 mars 2026
Inaptitude du salarié / Visite médicale à l'initiative du médecin du travail	Un salarié peut être déclaré inapte à l'issue d'une visite médicale initiée par le médecin du travail. Cette inaptitude est régulière dès lors que le médecin du travail a convoqué le salarié à une visite médicale, avisé l'employeur de cette convocation et déclaré le salarié inapte à l'issue de cette visite. C'est ce que précise la Cour de cassation dans un arrêt publié du 11 mars 2026. Cass. soc., 11 mars 2026, n° 24-21.030 AEF, 11 mars 2026
Rupture conventionnelle / Indemnité de rupture	La transaction signée par le salarié et l'employeur postérieurement à l'homologation de la rupture conventionnelle du contrat de travail n'est valable que si elle a pour objet de régler un différend relatif non pas à la rupture du contrat de travail mais à son exécution sur des éléments non compris dans la convention de rupture. Cass. soc., 4 févr. 2026, no 24-19.433 F-D LSQ – jurisprudence Hebdo, 10 mars 2026

Contrat de travail

Vie privée	La divulgation par l'employeur, [de l'adresse du domicile d'un salarié], sans son accord, constitue une atteinte à la vie privée. Cass. soc., 11 févr. 2026, no 24-18.087 F-D LSQ – jurisprudence Hebdo, 10 mars 2026
Changement de statut «étudiant» vers	Le Conseil d'État confirme que la condition d'adéquation entre la qualification et l'emploi s'impose aux étudiants étrangers sollicitant un titre de séjour « salarié », y

«salarié» / Condition d'adéquation entre la qualification et l'emploi	compris lorsqu'ils n'ont pas validé le diplôme sanctionnant leur formation, et retient une conception large de la notion de « cursus », non limitée aux seuls parcours universitaires. Cette décision consolide l'exigence de cohérence du projet professionnel et prend en compte la diversité des formations suivies dans l'enseignement supérieur français. CE 2 févr. 2026, n° 506904 Dalloz, 9 mars 2026
Relations collectives du travail	
CSE / CSEC / Organisation et fonctionnement	Un CSE d'établissement est en droit de révoquer un membre de sa commission santé, sécurité et conditions de travail. Il ne peut en revanche révoquer un membre du CSE central. TJ Bobigny, 24 févr. 2026, n° 25/10890 (nondisponible ce jour) ELnet, 12 mars 2026
Intelligence artificielle / Expertise du CSE	Le déploiement expérimental d'un agent conversationnel d'intelligence artificielle ne constitue pas nécessairement un projet important justifiant le recours à une expertise. Tel est le sens d'un jugement du tribunal judiciaire de Paris du 10 février 2026. TJ Paris, 10 févr. 2026, n° 25/57412 Elnet, 9 mars 2026
Élection des représentants du personnel / Décompte des salariés mis à disposition dans l'effectif	En matière de calcul de l'effectif pour les élections professionnelles, il est impossible de déroger par accord aux dispositions du code du travail. Cependant, il demeure loisible, en l'absence d'un taux suffisant de réponse des entreprises extérieures, de prévoir par voie de négociation les modalités pratiques de décompte des effectifs des salariés mis à disposition. Cass. soc., 4 mars 2026, n° 24-19.006 Elnet, 9 mars 2026
Durée du travail	
Congés payés acquis en période de maladie	Ne sont pas pris en compte, pour le calcul du plafond de 24 jours ouvrables dont bénéficie le salarié absent pour maladie non professionnelle pendant la période de référence, les congés payés acquis antérieurement à cette période de référence et reportés faute d'avoir été exercés pendant la période de prise. Cass. soc., 21 janv. 2026, n° 24-22.228 Elnet, 9 mars 2026
Santé et sécurité au travail	
AT-MP / Commission de recours amiable	Un employeur peut contester l'opposabilité à son égard de la décision de la Cpm de prise en charge au titre de la législation professionnelle de la maladie déclarée par l'un de ses salariés. À l'occasion de son recours devant le tribunal judiciaire, il peut invoquer d'autres moyens que ceux soulevés devant la CRA, dès lors qu'ils concernent la prise en charge préalablement contestée. Cass. civ. 2, 19 février 2026, n° 24-10.805 AEF, 13 mars 2026
Précisions sur l'obligation particulière de sécurité en droit pénal du travail	La chambre criminelle précise la portée de l'article R. 4323-9 du code du travail comme fondement d'une faute susceptible de caractériser le délit de blessures involontaires. Crim. 3 févr. 2026, FS-B, n° 23-84.650 Dalloz, 10 mars 2026
Rechute d'accident ou de maladie	Un employeur peut contester l'opposabilité de la décision de la Cpm de prendre en charge d'une rechute d'un accident ou d'une maladie professionnelle en invoquant

professionnelle / Défaut de transmission par le médecin conseil du questionnaire médical	l'irrégularité de la procédure d'instruction conduite par la caisse. Toutefois, seuls les manquements de la Cnam peuvent être sanctionnés par l'inopposabilité de la décision de prise en charge. L'employeur ne peut pas s'appuyer sur le fait que le médecin conseil n'a pas transmis le questionnaire médical à la victime. C'est ce que précise la Cour de cassation dans un arrêt publié du 19 février 2026. Cass. civ. 2, 19 février 2026, n° 24-10.126 AEF, 10 mars 2026
Rente accident du travail	Les conséquences du revirement de jurisprudence du 20 janvier 2023 sur la rente AT. Même si elle ne s'impute plus sur le déficit fonctionnel permanent, sa part non professionnelle ne doit pas être déduite du taux d'incapacité permanente retenu. Cass. 2e civ., 19 févr. 2026, n° 23-16.705, n° 161 B Elnet, 10 mars 2026
Discrimination	
	RAS
Entreprise en difficulté / Économie	
Redressement URSSAF / Manquement à l'obligation de vigilance	Outre des précisions procédurales sur la régularité formelle des notifications de redressement à un donneur d'ordre non vigilant, la Cour de cassation fixe le point de départ des majorations de retard en cas de travail dissimulé du sous-traitant et d'annulation des réductions et exonérations de cotisations du donneur d'ordre par l'URSSAF. Civ. 2e, 29 janv. 2026, F-B, n° 23-18.747 Dalloz, 13 mars 2026
Dégradation du secteur d'activité / Licenciement pour motif économique	Dans une décision du 11 février rendue à l'égard d'un salarié protégé, le Conseil d'État juge que la sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise, susceptible de justifier un licenciement pour motif économique, peut résulter non seulement de la dégradation de la position concurrentielle de l'entreprise au sein de son secteur d'activité, mais également de la dégradation prévisible de ce secteur lui-même. CE, 11 févr. 2026, no497016 LSQ, 13 mars 2026
Cession d'un fonds de commerce / Transfert des contrats de distribution et de licence de marque	La cession d'un fonds de commerce comprend celle de la propriété des droits sur la marque. Sauf stipulation contraire, cette cession n'emporte pas transfert du contrat de distribution sélective des produits revêtus de la marque. La cession du fonds n'emporte également pas transfert de la licence de marque, indivisible du contrat de distribution. Com. 18 févr. 2026, F-B, n° 23-23.681 Dalloz, 11 mars 2026
Contrôle Urssaf / Prescription	Le délai de prescription des cotisations, contributions, majorations et pénalités de retard est suspendu à compter de la réception de la lettre d'observations par la personne contrôlée et jusqu'à la date d'envoi de la réponse de l'agent chargé du contrôle aux observations formulées, dans le délai prévu par l'article R. 243-59, III du Code de la sécurité sociale par la personne contrôlée. Cass. 2e civ., 29 janv. 2026, no 23-14.671 F-B LSQ – jurisprudence Hebdo, 10 mars 2026
Prêt de main-d'œuvre / Obligations de l'employeur	L'obligation de verser au salarié mis à la disposition d'une entreprise utilisatrice des salaires conformes aux dispositions légales ou conventionnelles ou aux stipulations contractuelles qui lui sont applicables pèse sur l'entreprise prêteuse, laquelle demeure l'employeur, à charge pour elle, en cas de manquement à cette obligation, de se retourner contre l'entreprise utilisatrice dès lors qu'une faute a été commise par cette dernière.

	Cass. soc., 18 févr. 2026, no 24-14.172 FS-B LSQ – jurisprudence Hebdo, 10 mars 2026 Dalloz, 10 mars 2026 Elnet, 13 mars 2026
Effectif / Décompte des salariés des entreprises sous-traitantes	L'article L. 1111-2 du code du travail prévoit que les salariés mis à la disposition par une entreprise extérieure qui sont présents dans les locaux de l'entreprise utilisatrice et y travaillent depuis au moins un an sont comptés dans les effectifs de cette dernière. La Cour de cassation précise, le 4 mars 2026, que si un accord collectif ne peut pas déroger à ces dispositions, il peut prévoir des modalités de décompte subsidiaires dans l'hypothèse où les entreprises sous-traitantes, interrogées sur le nombre réel de salariés intervenant sur le site, n'ont pas répondu en nombre suffisant. Cass. soc., 4 mars 2026, n° 24-19.006 AEF, 9 mars 2026
Administration / Fonction publique	
Compétence du juge administratif	Le contentieux du domaine privé est complexe. Dans la droite ligne des jurisprudences des années 2010 initiées par son arrêt Brasserie du Théâtre du 22 novembre 2010, le Tribunal des conflits attribue à l'ordre administratif le soin de se prononcer sur les demandes des tiers tendant à la mise en cause de la responsabilité de la personne morale de droit public à raison des actes ayant pour objet la valorisation et la gestion du domaine privé. Si cette solution est sans surprise, elle n'en pose pas moins de significatives difficultés théoriques et pratiques. T. confl. 9 févr. 2026, n° 4366 Dalloz, 13 mars 2026
Projet d'intérêt national majeur	Dans un arrêt remarqué rendu le 6 février 2026, le Conseil d'État livre sa définition du projet d'intérêt national majeur, et précise les liens qu'entretient cette notion avec la raison impérative d'intérêt public majeur. CE 6 févr. 2026, n° 500384 Dalloz, 13 mars 2026

[Retour sommaire](#)

Cette veille juridique est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux.

Contributeur : **CRDM** (Joël Michineau)

En complément : Consultez le portail documentaire



- ✓ la [Veille juridique santé](#)